

Lundi 3 août 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 3 août 2026 à 20 h 13.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Isabelle Chouinard, François Gagné-Bérubé, Caroline Hudon et Alain Potvin, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont absents Madame Josée Chouinard, conseillère et Monsieur Francis Ouellet, conseiller.

Sont aussi présentes Mesdames Marie-Ève Blache-Gagné, greffière adjointe et assistante-greffière et Emilie Poulin, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2026-08-307 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2026-08-308 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 6 JUILLET 2026 AINSI QUE DES COMPTES RENDUS DES OUVERTURES DES SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES DU BASSIN DE SÉCHAGE TENUE LE 15 JUILLET 2026 ET POUR LES TRAVAUX DE POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX POUR LA RÉPARATION DE LA CHAUSSÉE TENUE LE 27 JUILLET 2026.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 juillet 2026 ainsi que des comptes rendus des ouvertures des soumissions pour la réfection des conduites du bassin de séchage tenue le 15 juillet 2026 et pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux pour la réparation de la chaussée tenue le 27 juillet 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2026-08-309 DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 30 JUILLET 2026.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 30 juillet 2026, pages 1 à 3, pour un montant de 242 542,74 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 242 542,74 \$.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2026-08-310 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 30 JUILLET 2026.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 30 juillet 2026, pages 1 à 25, relative au compte no 10444 pour un montant total de 706 789,23 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement de la ratifier et de l’adopter.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2026-08-311 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN JUILLET 2026.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en juillet 2026, pages 1 à 62, pour un montant de 422 581,86 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse	Marie-Ève Blache-Gagné, assistante-greffière
---------------------------	---

2026-08-312

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d’un budget révisé établissant le transfert de sommes d’argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement de ratifier et d’adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 30 juillet 2026.

Solange Morneau, mairesse	Marie-Ève Blache-Gagné, assistante-greffière
---------------------------	---

2026-08-313

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 430-2026 CONCERNANT LES SYSTÈMES D’ALARME.

CONSIDÉRANT qu’un système d’alarme peut être une importante source d’alarmes non fondées entraînant le déploiement inutile des ressources du Service de sécurité incendie et de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire réglementer l’installation et le fonctionnement des systèmes d’alarme sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les articles 62 et 65 de la Loi sur les compétences municipales permettent au conseil municipal de réglementer en matière de sécurité;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 41-2002 concernant les systèmes d’alarme actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité tel qu’amendé par le règlement numéro 47-2002;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de procéder à une refonte complète dudit règlement;

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 juillet 2026 et que le projet de règlement numéro 430-2026 a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu’aucun changement n’a été apporté au projet de règlement numéro 430-2026 depuis son dépôt;

CONSIDÉRANT qu’une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT qu’avant l’adoption du règlement numéro 430-2026, la greffière adjointe et l’assistante-greffière a fait mention de l’objet de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement que le présent règlement numéro 430-2026 soit adopté et que le conseil municipal décrète par ce règlement ce qui suit, à savoir : **(voir le livre des règlements)**.

Solange Morneau, mairesse	Marie-Ève Blache-Gagné, assistante-greffière
---------------------------	---

2026-08-314	DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 430-2026 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME.
-------------	--

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 430-2026 concernant les systèmes d'alarme;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un officier responsable de l'application dudit règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de désigner le directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie à titre d'officier responsable de l'application du Règlement numéro 430-2026 concernant les systèmes d'alarme.

Solange Morneau, mairesse	Marie-Ève Blache-Gagné, assistante-greffière
---------------------------	---

2026-08-315	AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 425-2026 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.
-------------	--

Monsieur Alain Potvin, conseiller, donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 431-2026 modifiant le Règlement numéro 425-2026 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.

2026-08-316	DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 425-2026 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.
-------------	---

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Madame Caroline Hudon, conseillère, procède au dépôt du projet de règlement numéro 431-2026 modifiant le Règlement numéro 425-2026 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.

2026-08-317	AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE-DE-NÉRI.
-------------	---

CONSIDÉRANT que le site d'enfouissement sanitaire situé à Saint-Philippe-de-Néri a cessé ses opérations le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT que dans le décret gouvernemental autorisant l'ouverture du site, la création d'un fonds post-fermeture était prévue;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri et les municipalités de la MRC de Kamouraska utilisatrices du site d'enfouissement sanitaire lors de sa fermeture;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal a utilisé le site d'enfouissement sanitaire de Saint-Philippe-de-Néri dès son ouverture;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en lien avec la fermeture du site d'enfouissement sanitaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture numéro 13 de la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri au montant de 15 876,21 \$ pour des frais liés à l'ancien site d'enfouissement sanitaire.

Solange Morneau, mairesse	Marie-Ève Blache-Gagné, assistante-greffière
---------------------------	---

2026-08-318

AUTORISATION DE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES À TETRA TECH QI INC. DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE D'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-03-105 du conseil municipal octroyant un mandat d'assistance technique à Tetra Tech QI inc. dans le cadre de la démarche d'installation de compteurs d'eau dans les ICI et dans un échantillon de résidences au montant de 24 949,58 \$ incluant les taxes, lequel mandat était financé à même la réserve financière en eau potable;

CONSIDÉRANT que cette enveloppe budgétaire était basée sur une rémunération horaire et que celle-ci est épuisée;

CONSIDÉRANT l'offre reçue en date du 9 juillet 2026 de Tetra Tech QI inc. pour finaliser les travaux d'assistance technique pour l'installation des compteurs d'eau au coût de 4 500 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT que des honoraires supplémentaires au montant de 7 000 \$ excluant les taxes ont également été accordés antérieurement à Tetra Tech QI inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale datée du 27 juillet 2026 d'approuver le paiement de coûts supplémentaires au montant de 13 222,13 \$ incluant les taxes, conformément à l'article 29 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement :

- d'autoriser des coûts supplémentaires en honoraires professionnels à Tetra Tech QI inc. dans le cadre du mandat d'assistance technique relatif à la démarche d'installation de compteurs d'eau pour un montant total de 13 222,13 \$ incluant les taxes;

- de procéder au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même la réserve financière en eau potable pour un montant total de 12 073,57 \$ représentant la dépense nette.

Solange Morneau, mairesse	Marie-Ève Blache-Gagné, assistante-greffière
---------------------------	---

2026-08-319

AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 5 À 2646-1871 QUÉBEC INC. (AMÉNAGEMENT BENOÎT LEBLOND) EN REGARD DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 412-2025 décrétant des travaux de reconstruction des terrains de tennis et autorisant un emprunt de 619 306 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-05-201 du conseil municipal octroyant le contrat pour la reconstruction des terrains de tennis à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 411 233,14 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-07-282 du conseil municipal autorisant le paiement de la demande de paiement numéro 1 produite par 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 50 563,24 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-08-321 du conseil municipal autorisant le paiement de la demande de paiement numéro 2 produite par 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 77 382,67 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-10-379 du conseil municipal autorisant le paiement de la demande de paiement numéro 3 produite par 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 23 310,48 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-06-260 de ce conseil autorisant le paiement de la demande de paiement numéro 4 produite par 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 64 311,19 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-07-285 de ce conseil autorisant le paiement de la demande de paiement produite par 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 91 541,23 \$ incluant les taxes, lequel correspond à une partie des coûts supplémentaires liés à la demande de changement CL-02 relative à des travaux correctifs;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 5 émise par Monsieur Gabriel Proulx, technicien en génie civil de Stantec Experts-conseils ltée en date du 3 juillet 2026 approuvant le paiement de la demande produite par 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 172 683,09 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) d'une somme de 172 683,09 \$ incluant les taxes et une garantie de 10 %.

Solange Morneau, mairesse	Marie-Ève Blache-Gagné, assistante-greffière
---------------------------	---

2026-08-320

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES DU BASSIN DE SÉCHAGE.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en juin 2026 pour l'octroi d'un contrat pour la réfection des conduites du bassin de séchage;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 15 juillet 2026;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues effectuée par Madame Marie-Ève Blache-Gagné, greffière adjointe et sa recommandation datée du 16 juillet 2026 d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Michel Gamache & Frères inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour la réfection des conduites du bassin de séchage à Michel Gamache & Frères inc. au montant de 181 430,55 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres et aux documents de soumission.

Solange Morneau, mairesse	Marie-Ève Blache-Gagné, assistante-greffière
---------------------------	---

2026-08-321

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en juin 2026 pour l'octroi d'un contrat pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux pour la réparation de la chaussée;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 27 juillet 2026;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues effectuée par Madame Marie-Ève Blache-Gagné, greffière adjointe et sa recommandation datée du 27 juillet 2026 d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Colas Québec inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux pour la réparation de la chaussée à Groupe Colas Québec inc. au montant de 153 887,14 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres et aux documents de soumission.

Solange Morneau, mairesse	Marie-Ève Blache-Gagné, assistante-greffière
---------------------------	---

2026-08-322

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL DE SIGNALISATION ROUTIÈRE.

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu une aide financière de 108 435 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) visant l'amélioration de la sécurité routière sur son territoire;

CONSIDÉRANT que ladite aide vise à financer, notamment, l'achat d'afficheurs de vitesse intelligents, de phares clignotants, de panneaux de signalisation variés, de bollards destinés à l'aménagement de corridors de sécurité et de ses accessoires;

CONSIDÉRANT que ces équipements contribueront à accroître la sécurité des usagers du réseau routier, particulièrement dans les secteurs jugés plus sensibles, notamment la rue Taché, la côte menant vers la route Centrale et les avenues Chapleau, Martin et Sergerie;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Trafic Innovation inc. datée du 3 mars 2026 et révisée le 22 juillet 2026 pour la fourniture de ces équipements;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ainsi que les principes devant guider l'octroi des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT le choix du mode d'attribution du contrat de gré à gré, tel qu'il appert d'une note de service de Madame Emilie Poulin, directrice générale datée du 22 juillet 2026, le tout conformément à l'article 34 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement d'autoriser l'octroi d'un contrat à Trafic Innovation inc. pour l'achat d'afficheurs de vitesse intelligents, de phares clignotants, de panneaux de signalisation et de bollards, au montant total de 46 017,59 \$ incluant les taxes.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2026-08-323

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR SIGNER LE CONTRAT DE VENTE DU LOT NUMÉRO 4 851 781 DU CADASTRE DU QUÉBEC AVEC ARMAND ST-ONGE INC.

CONSIDÉRANT la promesse d'achat intervenue entre la Ville et Armand St-Onge inc. pour le lot numéro 4 851 781 du cadastre du Québec le 15 juillet 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et en son absence Madame Caroline Hudon, mairesse suppléante ainsi que la greffière, Me Louise St-Pierre et en son absence, Madame Marie-Ève Blache-Gagné, greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de vente à intervenir avec Armand St-Onge inc. pour le lot numéro 4 851 781 du cadastre du Québec au coût de 29 022,22 \$ incluant les taxes, qui doit être en tous points conforme à la promesse d'achat mentionnée ci-haut.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2026-08-324

ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-127 RELATIVE À L'IDENTIFICATION DES TERRES À VOCATION AGRICOLE EXPLOITABLES MAIS NON EXPLOITÉES AU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2027-2028-2029.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-03-127 de ce conseil demandant au Service d'évaluation foncière de la MRC de Kamouraska l'identification des terres à vocation agricole exploitables mais non exploitées sur le prochain rôle d'évaluation 2027-2028-2029;

CONSIDÉRANT les informations reçues du Service d'évaluation de la MRC de Kamouraska sur ce sujet, à savoir que :

- la cartographie des différents ministères est incomplète nécessitant ainsi de la Ville beaucoup de temps pour répondre aux demandes du Service d'évaluation de la MRC de Kamouraska et ce, dans un délai très court;
- les services d'un agronome seront nécessaires pour la préparation du dossier;
- plusieurs exclusions existent dans la Loi n° 86, *Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité*, diminuant ainsi le nombre de terres exploitables;

CONSIDÉRANT que le dépôt du rôle devra être reporté au 1^{er} novembre si la Ville maintient sa demande,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement d'annuler la résolution numéro 2026-03-127 de ce conseil relative à une demande adressée au Service d'évaluation foncière de la MRC de Kamouraska visant l'identification des terres à vocation agricole exploitables mais non exploitées sur le prochain rôle d'évaluation 2027-2028-2029.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2026-08-325

ACHAT D'HABITS DE COMBAT INCENDIE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat de quatre habits de combat incendie;

CONSIDÉRANT les demandes de prix réalisées auprès de Protection incendie CFS ltée et de CMP Mayer inc. (L'Arsenal) par le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Éric Lévesque, directeur du Service de sécurité incendie datée du 13 juillet 2026 de retenir la soumission la plus basse, soit celle de Protection incendie CFS ltée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'autoriser l'achat de quatre habits de combat incendie auprès de Protection incendie CFS ltée au montant total de 15 396,58 \$ incluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 2 juillet 2026.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2026-08-326

ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'acquisition de deux appareils respiratoires pour le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose des sommes nécessaires au budget 2026;

CONSIDÉRANT la volonté de conserver la compatibilité et l'uniformité des appareils respiratoires individuels autonomes;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Protection incendie CFS ltée et Aréo-Feu ltée pour la fourniture de deux appareils respiratoires et quatre cylindres en carbone;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ainsi que les principes devant guider l'octroi des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT le choix du mode d'attribution du contrat suite à une demande de prix, tel qu'il appert d'une note de service de Madame Emilie Poulin, directrice générale datée du 20 juillet 2026, le tout conformément à l'article 34 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 20 juillet 2026 du directeur du Service de sécurité incendie d'octroyer le contrat à l'entreprise ayant soumis le prix le plus bas;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement d'autoriser l'achat de deux appareils respiratoires et quatre cylindres en carbone auprès de Protection incendie CFS ltée au montant total de 26 163,92 \$ incluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 14 juillet 2026.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2026-08-327

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU FESTIN MYCOLOGIQUE DU FESTIVAL DES CHAMPIGNONS FORESTIERS DU KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT une correspondance de la MRC du Kamouraska invitant la Ville à participer au Festin mycologique du Festival des champignons forestiers du Kamouraska qui se tiendra le 10 septembre 2026 à Kamouraska;

CONSIDÉRANT que le Ville bénéficie de deux entrées gratuites pour cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de désigner Mesdames Josée Chouinard et Caroline Hudon, conseillères pour représenter la Ville au Festin mycologique du Festival des champignons forestiers le 10 septembre 2026 à Kamouraska et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse	Marie-Ève Blache-Gagné, assistante-greffière
---------------------------	---

2026-08-328

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE
DU 21 AU 27 SEPTEMBRE 2026.**

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 21 au 27 septembre 2026;

CONSIDÉRANT que 252 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 69 décès et 60 blessures graves évitables;

CONSIDÉRANT que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT que le Canadien National demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2026.

Solange Morneau, mairesse	Marie-Ève Blache-Gagné, assistante-greffière
---------------------------	---

2026-08-329

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2026-08-330

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20h47.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, assistante-
greffière